

Conseil Municipal du 07 septembre 2017

Absents : M. Terminière qui a donné procuration à M. Tamisier et Mme Durrant Caroline

1 – Approbation du rapport de Charente Eaux

M. Le Maire donne lecture à son Conseil Municipal du rapport de Charente Eaux sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif. Le Conseil valide le rapport.

2 – Achat de la maison de M. et Mme SCHENK au bourg

M. Le Maire indique qu'il a fait une proposition à 50 000 € frais d'agence inclus pour la maison attenante au presbytère dans le bourg d'Ecuras. Cette proposition a été acceptée par les vendeurs.

A ce prix, il faut rajouter les honoraires de notaire soit 1 900 €. Le total est donc de 51 900 €.

Cet achat n'ayant pas été prévu au BP 2017, il nous faut prendre l'argent à l'article 2313 sur la réserve pour le projet d'agrandissement de la salle des fêtes.

Après débat, la proposition est validée par 11 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre. M. Le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

3 – Projet agrandissement de la salle des fêtes

Suite à la décision du CM (réunion du 21/07/2017), M. Le Maire a informé l'architecte Mme Eliat du report des travaux. Cette dernière lui a signalé qu'elle en prenait acte tout en lui indiquant qu'il y avait le risque de l'évolution de la réglementation sur l'accessibilité et qu'au vu du redémarrage de l'activité dans le bâtiment le montant des travaux pourrait être revu à la hausse. Sur ce fait, M. Le Maire a contacté la trésorerie de Montbron afin d'avoir une étude sur le financement de ce projet. Il en résulte que nos finances nous permettent de commencer à l'automne 2017 avec la proposition d'un prêt relais. Ceci étant, le Conseil propose aussi de réaliser un emprunt complémentaire.

La solution de financement retenue pour la mise au vote est la suivante :

- Réalisation d'un prêt relais sur la TVA récupérable d'environ 100 000 € (la somme est à affiner avec le trésorier)
- Réalisation d'un emprunt de 100 000 € sur une durée de 15 ans.

M. Le Maire ajoute que la commission pour l'aide européenne (FEADER) se réunira le 22 septembre prochain.

Après débat, le Conseil valide ces propositions par 10 voix pour et 3 abstentions et autorise M. Le Maire à se rapprocher d'organismes financiers.

4 – Location du logement F4 à côté de l'école

M. PERRIERE Jordane et Melle FOLLET Adeline ont sollicité la location du logement à côté de l'école, à compter du 01 novembre 2017. Ils devront s'acquitter d'un loyer mensuel de 450 € et d'une caution d'un mois du même montant. Le Conseil valide.

5 – Questions diverses

a) Approbation du compte de dissolution du CCAS

M. Le Maire présente à son Conseil le compte de dissolution du CCAS. Tous les montants sont à 0 € étant donné que le CCAS a été supprimé au 31/12/2016. Le Conseil adopte.

b) Réforme du régime des communes touristiques

Notre Commune fait partie des stations classées touristiques au niveau national en raison du nombre d'hébergements touristiques liés d'une part au village de vacances du Chat et au nombre de résidences secondaires. Nous avons l'obligation de proposer à la Préfecture le renouvellement de ce titre par délibération du Conseil avant le 01/01/2018. Le Conseil autorise M. Le Maire à faire cette demande et à signer tous documents s'y rapportant.

La séance est levée à 22h00.



LE MAIRE

Denis DONNARY